

INFORMATION PRESSE

La Rochelle, le 27 juillet 2021

Protection contre les inondations - Livraison des ouvrages et réouverture au public de la promenade de Port-Neuf – vendredi 30 juillet

Destiné à protéger le quartier de Port-Neuf d'une submersion marine, après celle engendrée par la tempête Xynthia de 2010, le chantier du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est aussi l'occasion pour la Ville de La Rochelle d'embellir la promenade le long du Boulevard Churchill jusqu'à la Tour Carrée et d'aménager des cheminements piétons et cyclables sécurisés et agréables, avec différents belvédères pour profiter de la vue sur la baie et du nouveau mobilier urbain qui vient parfaire l'ensemble.



Crédit Photo - Pierre Meunié

Les travaux ont démarré en novembre 2019 et se terminent ce vendredi 30 juillet 2021 en fin de journée avec la réouverture de la promenade le long du front de mer et la mise en service de la piste cyclable.

Quelques petits travaux restent à venir tels que : le marquage au sol des pistes cyclables ; la mise en place de mobiliers urbains complémentaires ; signalisations ; sécurisation des plateformes des belvédères du côté secteur canal Est et la création de places complémentaires de stationnement du côté du lac de Port-Neuf. Enfin, les plantations auront lieu à partir de l'automne 2021 selon la météo.

Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération, **le montant des travaux de protection s'élève à 10,1 M€ HT** dont 40% financés par l'État, 20% par la Communauté d'Agglomération, 20% par le Département de Charente-Maritime et 20% par la Région Nouvelle Aquitaine. La Ville de La Rochelle a investi 1 M€ HT pour les travaux d'embellissement et les aménagements urbains.

BUREAU PRESSE / RESPONSABLES DES RELATIONS MEDIAS

Cabinet du Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération

Géraldine de Oliveira - +33 (06) 78 82 95 04 - geraldine.de-oliveira@ville-larochelle.fr

Anne Michon - +33 (06) 17 01 43 72 - anne.michon@agglo-larochelle.fr